



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
HAUTES-ALPES

**Monsieur Nicolas CRUNCHANT
Mairie d'Abriès-Ristolas
Place des Halles Abriès
05460 ABRIES-RISTOLAS**

Gap le

20 FEV. 2024

Objet :
Avis PLU révision générale
ABRIES-RISTOLAS

Réf. : EL/BR/JM/MDF

POLE POLITIQUE PUBLIQUE
ET REGLÉMENTATIONS

Monsieur le Maire,

La Chambre d'Agriculture en tant que personne publique associée est amenée à émettre un avis sur le PLU arrêté de votre commune.

Après avoir pris en considération les projets :

- La volonté de la commune de combler prioritairement les dents creuses, de densifier les parcelles déjà bâties et limiter l'étalement urbain en proposant des terrains constructibles principalement dans l'enveloppe urbaine de chaque hameau ;
- La création de STECAL dans le but de cadrer et limiter les constructions et installations sur les jardins partagés ;
- Le restaurant d'altitude : dans le cadre d'une STECAL les extensions possibles du restaurant existant sont limitées à 30% de la construction existante. Son classement en zone Nsli1 permet la pérennisation et la diversification de cette activité touristique d'accueil.
- L'extension de la zone Ucamp correspondant au camping Queyras caravaneige sur une zone N de 3590m² mais qui correspond à l'autorisation préfectorale délivrée au camping.

La Chambre d'Agriculture relève avec intérêt l'augmentation de 19,65 ha de zone A dont 9,64 ha réservés aux constructions à usage agricole en zone Ac.

Au vu de ce constat, la Chambre d'Agriculture **émet un avis favorable** à ce projet de révision générale du PLU qui permet le développement et/ou la pérennisation des exploitations agricoles de la commune.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.

Siège Social
Maison de l'Agriculture
2 Rue Paul Aubert
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 24
APE 9411 Z

